**AMENAGEMENT DE L’ANCIEN PRESBYTERE**

**A MARNOZ**

**C.C.T.P**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**LOT 03 – PLATERIE | ISOLATION | PEINTURE | REVETEMENT DE SOL | MENUISERIE INTERIEURE**

Maître d'Ouvrage

Commune de MARNOZ

1 place Jeanne-Étiennette-Roqui  
39110 MARNOZ

## DISPOSITIONS GENERALES

### OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux du présent lot dans le cadre du projet de d’aménagement de l’ancien presbytère à Marnoz.

Les travaux du présent lot comprennent la fourniture et la pose, d'une façon générale :

* la pose de doublages, cloisons, isolation
* la pose de revêtement de sol
* la réalisation de peinture
* la pose de porte, de tablette
* tous ouvrages pour une parfaite finition,
* les raccords
* tous ouvrages décrits dans le présent document.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Consistance générale des travaux

* comprenant toutes les prestations prévues dans les CCS DTU ; entre autres, ou en complément :
* prise en compte des contraintes sismiques du lieu d'implantation ; notes de calcul ;
* réception des supports, contrôle des baies ;
* fourniture (transport, stockage et montage inclus), pose ou mise en oeuvre des différents éléments ou composants ;
* révision des pièces mobiles en fin de chantier ;
* façons diverses (réservations et percements, rebouchages ; coupes, ajustages,...) ; fixations et scellements ; protections anticorrosives ;
* traitement fongicide et insecticide des bois ;
* accessoires et fixations en matériaux inoxydables ; joints divers et dispositifs d'étanchéité ; sujétions diverses ;
* échafaudages (sauf précision) conformes à la réglementation, protection des accès ;
* protections provisoire de chantier ;
* barrières rigides et balisages des zones extérieures ;
* frais d'épreuves et de contrôle (ouvrages, protections,...) ; justification des performances et caractéristiques ; échantillons ;
* locaux de dépôt provisoire des matériels, matériaux et équipements approvisionnés ;
* sortie et évacuation des gravois par l'entreprise ; maintien régulier du chantier en état de propreté ;
* nettoyages en fin de chantier ;
* remise en état des locaux aires et plates-formes utilisés pour la réalisation des travaux ;
* toutes dispositions pour la protection des ouvrages du présent lot jusqu'à la réception et notamment pour permettre l'intervention des autres corps d'état sans risque de dégradation des ouvrages ;
* pour systèmes non traditionnels, extension de garantie couvrant tous les intervenants (Maîtres d'oeuvres, BET,...) ;
* cylindres provisoires de chantier sur l'ensemble des portes du présent lot.

Dispositif de sécurité du chantier suivant les dispositions du P.G.C. :

L'entreprise doit à tout moment et pendant la durée de ses travaux assurer la protection et la sécurité de tout son personnel œuvrant sur le chantier, de tous les équipements, dispositifs et matériels ;

* l'entreprise assurera l'éclairage de sa zone de travail ;
* l'entreprise assurera l'évacuation de ses gravois tous les soirs jusqu'à la benne, sous peine de pénalités ;

Cette liste n'a aucun caractère exhaustif en matière de prévention, protection et sécurité sur le chantier.

Équivalences :

Les produits utilisés par l'entreprise devront clairement et obligatoirement apparaître dans le document "ANNEXE MARQUE" annexé au présent CCTP

Les caractéristiques et qualités requises dans les spécifications et descriptions sont IMPÉRATIVES, les références de matériaux proposés par l'entreprise ne leur sont pas opposables ;

Vérification des quantités :

Les quantités figurant dans la DPGF sont indicatives et devront être vérifiées par l'entrepreneur ; aucune contestation ne sera acceptée après remise des offres ;

### DOCUMENTS DE REFERENCES CONTRACTUELS

**PLATRERIE :**

Documents de référence :

* D.T.U. N° 25.1 - Enduits intérieurs en plâtre.
* D.T.U. N° 25.221 - Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre.
* D.T.U. N° 25.222 - Plafonds fixés.

Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse.

* D.T.U. N° 25.231 - Plafonds suspendus en éléments de terre cuite.
* D.T.U.N° 25.232 - Plafonds suspendus.

Plaques de plâtre à enduire. Plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.

* D.T.U. N° 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre (cloisons en carreaux de plâtre à parement lisse).
* D.T.U. N° 25.41 - Ouvrages en plaques de parement en plâtre. (plaques à faces cartonnées).
* D.T.U. N° 25.42 - Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches (plaques de parement en plâtre - isolant).
* D.T.U. N° 25.51 - Plafonds en staff.
* D.T.U. N° 58.1 - Mise en œuvre des plafonds en matériaux fibreux d'origine minérale, en panneaux dérivés du bois et en métal.

Dispositions particulières :

Les dispositions applicables aux ouvrages en plaques de plâtre dans les locaux EB + privatifs sont définies dans les DTU 25.41 (amendement A1 de février 2003) et 25.42 (amendement A1 de février 2003), auxquels se réfère le titulaire du lot " Plâtrerie ".

Conformité à la norme NF P 72.302

L'utilisation de plaques hydrofugées H1 est obligatoire

Pour les cloisons, sur sol brut ou sol fini, la protection en pied contre le passage d'eau d'une pièce à l'autre est réalisée par mise en oeuvre sous le rail :

* soit d'un joint central en bande de mousse imprégnée
* soit de deux cordons de joints latéraux

Pour les doublages, sur sol brut ou sol fini, après calfeutrement, un joint souple est mis en place entre la plaque de parement et le sol sur la périphérie du local

Dans le cas de pose sur sol brut, pour les cloisons et les doublages, une protection complémentaire par polyane relevé jusqu'à une hauteur d'environ 2 cm au-dessus du sol fini est mise en place.

Tous les isolants doivent faire l'objet d'un certificat de qualification ACERMI.

Conformité aux normes et essais de laboratoires :

L'entrepreneur doit prévoir la conformité aux normes et la fourniture de tous justificatifs correspondants au Contrôleur Technique ;

**PEINTURE :**

**DTU**

* D.T.U. 59.1 : travaux de peinture des bâtiments
* D.T.U. 59.3 : peintures de sol
* D.T.U. 59.4 : mise en oeuvre des papiers peints et des revêtements muraux

**Conformité aux normes et essais de laboratoires :**

L'entrepreneur doit prévoir la conformité aux normes et la fourniture de tous justificatifs correspondants au

Contrôleur Technique ;

**Mise en oeuvre**

travaux suivant prestations prévues aux Cahiers des Clauses Spéciales des D.T.U., entre autres :

* réception des subjectiles, avec procès-verbaux contradictoires ;
* fourniture et mise en oeuvre des produits propres à l'exécution des travaux (même provenance pour un même type ; systèmes complets à couches compatibles) ; processus d'exécution des peintures suivant tableaux DTU 59.1;
* encollage des supports et des revêtements collés ;
* revêtements particuliers mis en oeuvre suivant cahiers de charges des fabricants ;
* travaux préparatoires (sur supports neufs ou anciens fonds), lessivages (anciens fonds), dérochage (métal), travaux d'apprêt, primaires intermédiaires d'accrochage (sur éléments galvanisés, etc.), retouches primaires (sur métalleries) ;
* impressions en sous-couche de revêtements collés ;
* couches intermédiaires, révisions, couches de finition ; teintes et motifs au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme ;
* nuances différentes des couches successives sur un même ouvrage ; couches supplémentaires pour teintes de couleur vive ;
* couches primaires anticorrosives des éléments incorporés (ferrages etc..) et retouches ; impressions sur menuiseries (en atelier ou sur chantier) ;
* sujétions complémentaires de revêtements collés (pas de joints dans les angles, etc.) ;
* travaux après peintures ; sujétions diverses ;
* garantie conjointe applicateur / fournisseur ; 10 ans en extérieurs, 8 ans en intérieurs ;
* échantillons (acceptés avant commande), surfaces témoins ;
* y compris travaux sur canalisations diverses existantes dans les locaux (réputés inclus dans les surfaces) ;

**REVETEMENT DE SOL :**

Tous les cahiers des charges D.T.U. publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) sont applicables. Les nouveaux le seront également au fur et à mesure de leur publication. Les règles parasismiques seront appliquées conformément à la Réglementation en vigueur.

Tous les documents opposables aux travaux objets du présent lot et faisant foi en qualité de Règles de l'Art, sont applicables. En particulier, l'Entreprise devra se référer à la liste suivante qui n'est pas exhaustive et qui doit être complétée par toutes les mises à jour, additifs et nouveaux documents parus à la signature du marché :

**D.T.U.**

* D.T.U. 21 Exécution des travaux en béton
* D.T.U. 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
* D.T.U. 26.2/ Mise en oeuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes
* 52.1 et sous carrelage.
* NF D.T.U. 51.11 Pose flottante des parquets contrecollés et revêtement de sol à placage bois
* D.T.U. 53.1 Revêtements de sol textiles
* D.T.U. 53.2 Revêtements de sol PVC collés
* D.T.U. 57.1 Planchers surélevés (à accès libre) - Eléments constitutifs - Exécution

**CAHIERS DU C.S.T.B. ET AUTRES REFERENCES :**

* Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (C.S.T.B. 3335 novembre 1997)
* Guide pratique d'emploi des enduits de lissage des revêtements de sol (SFCA juillet 1976)
* Exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sol minces - Cahier de Prescriptions Techniques (C.S.T.B. 2843, octobre 1995)
* Règles professionnelles de préparation des supports courants en béton en vue de la pose des revêtements de sols minces (Union Nationale des Revêtements de Sol et du Tapis et Union Nationale de la Maçonnerie, janvier
* 1976)
* Cahier des Prescriptions Techniques de mise en oeuvre des revêtements de sol textiles en dalles plombantes amovibles (C.S.T.B. 2193, octobre 1987)
* Guide pour la rénovation des revêtements de sol : (janvier - février 1986)

1) Cas d'un nouveau revêtement textile collé ou tendu (C.S.T.B. 2055-1)

2) Cas d'un nouveau revêtement plastique collé (C.S.T.B. 2055-2)

* Avis techniques du C.S.T.B. sur chaque produit et certificats de qualification de "suivi et marquage" des produits sous avis technique
* Tous les cahiers des charges d'exécution des travaux et d'utilisation des produits
* L'ensemble des normes AFNOR concernant les matériaux et produits utilisés
* Sont également applicables les normes européennes et étrangères qui seraient rendues obligatoires par les réglementations françaises
* Les certificats d'homologation des matériaux et produits décernés par des organismes agréés
* Les procès-verbaux d'essais au feu et d'essais acoustiques, ainsi que les certificats de qualification en découlant, délivrés par des laboratoires agréés

**MENUISERIE INTERIEURE**

**D.T.U.**

* DTU 36.1 & 36.1/37.1 Menuiserie en bois ;

**Conformité aux normes et essais de laboratoires :**

* l'entrepreneur doit prévoir la conformité aux normes et la la fourniture de tous justificatifs correspondants au Contrôleur Technique ;

**Qualités des bois :**

* cf. NF B 53-510 ; choix d'aspect suivant conditions d'emploi (visible, peint, revêtu par placage) ; dureté suivant NF B51.002 et localisation suivant plans de l'Architecte, mi-dur (d>3) ou dur ;
* essence bois :

pin, vernis mat pour les plans de travail

hêtre, vernis ou à peindre pour les blocs-portes

* chants de portes en bois pin vernis mat ;
* panneaux de particules ou MDF possédant un label CTB
* panneaux de fibres de haute densité (HDF)
* etc. suivant plans et indications de l'Architecte

**Protections anticorrosives sur métaux ferreux :**

(sauf indications contraires et au minimum : brossage, dégraissage, antirouille glycérophtalique F III (2 couches), retouches sur chantier

**Préparation et revêtement des parements bois :**

(sur toutes faces apparentes, chants compris) ; réaction au feu </=M3 :

* parements à peindre ou à vernir : couche d'impression (cf. DTU 36.1 CC art. 3.3)
* panneaux "à vernir" revêtus de placages tranchés qualité "ébénisterie" ;
* parements prépeints (NF P23-302) ; chants recevant une couche d'impression ;
* parements stratifiés : revêtements en plaques de stratifié décoratif "haute pression" (cf. EN438 [ex T54-301]) ; stratifiés compacts ; type et épaisseur suivant contraintes d'utilisation (V, H ou D ; S, P ou F) ; sur toutes les faces apparentes (sauf feuillures), chants compris (sauf chants de portes ou précision) ; faces non vuescontrebalancées ; aspects mat satiné ou brillant et teintes au choix du Maître d'OEuvre ; gammes élargies des propositions des fabricants, unis, reproduction bois et pierre, décors fantaisies; imprégnation et protection des parties non revêtues par placage (feuillures, saignées,...) par lasure ou par peinture (choix du Maître d'OEuvre) ;
* finition des parements (sur précision), toutes faces non stratifiées : par vernis polyuréthanne teinté ou peinture spéciale microporeuse, en 3 couches (sauf précision) avec ponçages intermédiaires ;
  + finition vernis à charge du présent lot
  + peinture de finition à charge du peintre

**Fixations :**

collées et clouées (pointes invisibles)

**Nota pérennité :**

Les ouvrages seront fortement sollicités ; ils devront être conçus et fabriqués en conséquence (paumelles, ferme-portes, butoirs, etc.)

**Prise en compte des impacts environnementaux :**

* bois européens certifiés PEFC (la certification Pan European Forest Certification garantit que le bois a été récolté dans les forêts dont les propriétaires se sont engagés à respecter les règles de protection forestière durable)
* les panneaux de bois naturel ou reconstitués ne comporteront dans leur constitution pas de formaldéhydes ou autres constituants à dégagements toxiques (ou en quantités infimes), et bénéficieront du classement E1. Les panneaux contreplaqués : classe A
* les vernis, peintures et impressions ne devront pas présenter de risques d'émissions toxiques ou allergéniques ni de dégagements nocifs en combustion ; ils devront bénéficier d'un écobilan favorable (avec justifications) aux différentes étapes du cycle de vie (production, fabrication, mise en oeuvre, durée de vie, rénovation/élimination) ;
* les produits (revêtements et sous-couches, colles...) ne devront pas présenter de risques d'émissions toxiques ou allergéniques ni de dégagements nocifs en combustion ; ils devront bénéficier d'un écobilan favorable (avec justifications) aux différentes étapes du cycle de vie (production, fabrication, mise en oeuvre, durée de vie, rénovation/élimination)

Nombre de clés suivant référentiel du le Maître d'Ouvrage ;

Concernant les cylindres d'une manière générale, le principe adopté est le suivant : chaque propriétaire possèdera 3 clés :

il n'y aura pas de combinaison entre logement et commun

les locaux techniques seront fermés sans combinaison.

NOTA :

Tous les ouvrages seront réalisés conformément aux plans, coupes et façades joints et suivant les "Prescriptions

Techniques Particulières".

Les dimensions des ouvrages sont des dimensions projet, elles sont à valider lors de l'exécution.

Obligation de chiffrer les articles Pour Mémoire.

Le présent lot devra utiliser ses propres moyens de protection et de sécurité ; échafaudages notamment pour les ouvrages situés en extérieur : ensemble de garages et local poubelle

Tous les ouvrages devront être protégés par tous moyens appropriés ; à la convenance et à la charge de l'Entreprise et validé par la Maître d'Œuvre.

Largeur des ouvrages à adapter suivant revêtement en façade ; suivant plans et détails de l'Architecte et décomposition du présent descriptif.

Tous les dispositifs de commande (poignées de fenêtres et portes-fenêtres) doivent être situées à une hauteur comprise entre 0.90 et 1.30 m du sol et être manœuvrable en position debout comme en position assis.

### CONNAISSANCE DES LIEUX

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain, le bâtiment et ses sujétions propres

- les contraintes relatives aux propriétés voisines

- les modalités d'accès par la voirie

- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement

- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public

- l'enquête préalable concessionnaire et services de sécurité

- l'arrêté du permis de construire

- l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit

Elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément de prix.

### CONNAISSANCE DES PLANS

L'entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans qu'avec les bâtiments existants, s'il s'agit de rénovation ou s'il existe une mitoyenneté.

### CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES

Les prix forfaitaires devront comprendre toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir et avec les lois et règlements en vigueur, même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix.

L'Entreprise fera les variantes qu'elle juge techniquement indispensables pour une réalisation normale et une bonne finition des ouvrages.

Toutefois, l'entreprise intervenante devra demander l'accord du Maître d'Œuvre sur la variante présentée.

Le quantitatif est fourni par le concepteur afin de permettre la juste comparaison des offres des entreprises sur un même canevas.

Cependant, il appartient aux entreprises d'en vérifier le bien-fondé et de signaler les éventuelles erreurs ou omissions faute de quoi, elles seraient censées accepter ce quantitatif dans son intégralité.

Les éventuelles réclamations seront étudiées par le concepteur et la suite donnée sera portée à la connaissance de tous les concurrents, au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres, après quoi aucune réclamation ne sera recevable.

L'entreprise intervenante déclare avoir visité les lieux avant remise de l'offre, pour tenir compte, éventuellement, des difficultés de réalisation.

### RÉCEPTION DES LIEUX

Le fait de commencer les travaux suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont. II devra, pour éviter tout conflit avec les autres entrepreneurs, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler.

S'il avait des réserves à formuler, il devrait demander l'inscription en P.V. à l'Architecte ou au coordinateur de travaux, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation serait jugée irrecevable.

## SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX TRAVAUX DANS L'EXISTANT

### RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- l'état général des existants et leur degré de conservation

- l'état de vétusté de certains éléments existants, le cas échéant

- la nature des matériaux constituant les existants

- l'origine et la provenance des matériaux, matériels et équipements devant être remplacés, pour déterminer les possibilités de remplacement à l'identique, ou au contraire, par des fournitures analogues dans le cas où les produits d'origine ne seraient plus disponibles sur le marché

- les principes constructifs des existants, et plus particulièrement les structures porteuses - la nature et la constitution des planchers et leur flexibilité

- l'état de conservation et d'entretien des équipements techniques tels que les installations sanitaires, l'électricité, et les installations de chauffage, le cas échéant ; et en général tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot et sur leur coût.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Les entrepreneurs sont donc réputés avoir connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

### PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS

Lors de toute exécution de travaux dans l'existant, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et toutes précautions utiles pour assurer dans tous les cas, la conservation sans dommages des ouvrages existants contigus ou situés à proximité.

Ces prescriptions s'entendent tant pour les locaux dans lesquels sont réalisés des travaux que pour ceux utilisés pour le passage des ouvriers, l'approvisionnement des matériaux et la sortie des gravois.

Selon la nature des travaux à réaliser, il devra être mis en place tous les dispositifs nécessaires à cet effet

Les protections à mettre en place seront fonction de la nature et de l'importance des travaux et de l'état de conservation des existants.

Toutes ces protections devront être efficaces et devront être maintenues pendant toute la durée nécessaire. Le maître d'œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises par l'entreprise lui semblent insuffisantes, d'imposer des mesures de protection complémentaires.

En tout état de cause, les dispositions à prendre devront être telles que les ouvrages existants conservés puissent être restitués en fin de travaux dans le même état que lors de la mise à disposition de l'entreprise en début de travaux.

Dans le cas contraire, l'entrepreneur aura à sa charge tous les frais de remise en état qui s'avéreront nécessaires.

Les frais de protections propres à un corps d'état seront à la charge de ce corps d'état.

### NETTOYAGE

Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles à ce sujet.

Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les soirs

En fin de travaux dans une zone, l'entrepreneur devra enlever toutes les protections et effectuer un nettoyage soigné, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des gravois.

Les frais de ces nettoyages sont à la charge de l'entreprise.

En cas de non-respect par l'entrepreneur des obligations découlant des prescriptions concernant les nettoyages, le maître d'œuvre fera exécuter les nettoyages par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles de l'entrepreneur, et aux frais de ce dernier.

Dans le cas d'accumulation de déchets non identifiés, le maître d'œuvre donnera l'ordre à une entreprise d'effectuer les nettoyages et enlèvements des déchets, les frais en découlant seront imputés aux entreprises intervenantes par le biais du compte prorata.

### ÉCHAFAUDAGES - AGRES - PROTECTIONS – ETC.

Les prix du marché comprennent implicitement tous les échafaudages, agrès, etc., nécessaires pour réaliser les travaux, ainsi que tous les garde-corps, garde-gravois, platelages, écrans et tous autres nécessaires pour assurer la sécurité.

### BRUITS DE CHANTIER

Compte tenu des conditions du chantier, il devra être apporté une attention particulière aux bruits de chantier.

Les entrepreneurs devront veiller à ce que les bruits de chantier ne dépassent en aucun cas les limites fixées par la réglementation, et ils auront à prendre toutes dispositions utiles à ce sujet.

Dans le cas de bruit de chantier maintenu dans les limites autorisées par la réglementation à la suite de conditions particulières, si cela entraîne une gêne difficilement supportable aux occupants des constructions existantes, il pourra être demandé à l'entrepreneur de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions seraient, le cas échéant, implicitement comprises dans les prix du marché.

### DIMENSIONS DES EXISTANTS - RECONNAISSANCE DES LIEUX

Les dimensions d'ouvrages indiquées dans le CCTP sont des dimensions approximatives données à titre strictement indicatif et non contractuel.

Reconnaissance des lieux :

L'entrepreneur est réputé s'être rendu sur place, d'une part pour s'assurer de l'exactitude des informations données dans le dossier d'appel d'offres et éventuellement les compléter s'il y a lieu, et d'autre part pour relever toutes cotes utiles, prendre connaissance de la situation du chantier, des lieux où sont prévus les travaux, des conditions d'accès, des ouvrages existants, de l'importance et des conditions d'exécution des travaux.

Les entreprises sont réputées par le fait même de remettre une proposition de prix, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement du chantier, des possibilités d'accès et des contraintes et conditions d'exécutions.

Au moment des travaux, l'entrepreneur procédera sous sa seule responsabilité, à la totalité des levés de cotes qui lui sont nécessaires.

### CONSTAT DE REPERAGE AMIANTE ET PLOMB

Conformément aux textes et lois en vigueur, les éléments et matériaux contenant de l'amiante devront faire l'objet d'une procédure de retrait de l'amiante avant tous travaux de dépose.

## COORDINATION AVEC LES CORPS D'ÉTAT

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état et notamment ceux de charpente, de couverture, de plomberie et d'électricité.

II devra gratuitement toutes les réservations, incorporations et feuillures de toutes dimensions demandées par les autres corps d'état.

L'entrepreneur du présent lot devra les traçages d'implantation et de niveau nécessaires aux autres corps d'état.

Il a la charge, en qualité d'entrepreneur principal, des nettoyages périodiques et des enlèvements de gravois, dont les frais préfigureront (pour ce qui ne le concerne pas) au compte prorata.

S'il y avait une emprise quelconque sur la voie publique, la demande d'autorisation serait préalablement déposée à la Mairie ou faite par l'entrepreneur de ce lot. Toutes ces sujétions étant incluses dans ses prix et délais d'exécution.

## PLATRERIE

### Doublage

**Documents complémentaires de référence :**

* NF EN 13950 de août 2014 : Complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant - Définitions, spécifications et méthodes d'essai

**Mise en oeuvre comprenant prestations prévues dans les CCS DTU, entre autres :**

* Réception des supports
* Vérification des structures, et notification au Maître d'oeuvre ; calculs statiques, dimensionnement et espacement des suspentes et ossatures ;
* Protection et traitement des bois (cf. NF X40-501 et NF DTU 31.1), insecticide et fongicide
* Protection des éléments métalliques contre la corrosion assurée par galvanisation à chaud conformément à la norme NF EN 10346 : minimum Z140 pour les montants, fourrures et oméga de 0,02 mm d'épaisseur et Z275 pour les rails et cornières d'épaisseur 0,04 mm
* Implantations et traçages ; raccords avec les points particuliers (gros oeuvre, autres ouvrages,...) ; dépoussiérage soigné des supports ;
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Tous dispositifs permettant d'assurer la perméabilité à l'air et l'étanchéité à l'eau, notamment au droit des baies et menuiseries
* Traitement des joints et raccords divers (garnissage et rebouchage, bandes et enduits)
* Les incorporations et traversées des autres corps d'état seront impérativement exécutées après la pose des parements et la réalisation des joints afin de conserver les performances des ouvrages (acoustique, thermique, réaction au feu)
* Aplomb : le faux-aplomb mesuré sur une hauteur d'étage courante (de l'ordre de 2,50 m) ne doit pas excéder 5 mm

L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions des avis techniques et procès-verbaux des fabricants

#### Doublages sur ossature

**Types de plaques de plâtre de parement utilisées selon la norme NF EN 520, épaisseurs 13,15 ou 18 mm :**

Se conformer strictement au descriptif de pose inclus dans le PV d'essais

sans ajout de charges et adjuvants à caractéristiques non environnementales :

**De type A :** Plaques de plâtre cartonnées de qualité standard ou acoustique, A2-s1,d0 à âme plâtre et parements cartonnés à 4 bords amincis

**De type H :** Plaques de plâtre cartonnées de qualité hydrofugée (H1 ou FH1), A2-s1,d0 à âme plâtre ou ciment et parements cartonnés à 4 bords amincis pour les locaux classés EB+ privatifs ou collectifs

##### Doublages thermiques en laine de verre sur ossature métallique

Mise en œuvre de doublage sur ossature métallique comprenant :

**Ossature :**

* ossature métallique en acier galvanisée profilés de tôle d'acier pliée : lisses hautes et basses, fourrures, rails et montants et traverses d'encadrement des portes et baies libres ; fixation de dalle à dalle ou sur l'ossature du faux-plafond
* bande résiliente entre ossatures métalliques (rails et fourrures) et éléments de gros oeuvre

Nota : Afin d'assurer leurs caractéristiques acoustiques, les doublages devront filer jusqu'aux parois lourdes

**Isolation :**

* Incorporation de laine minérale entre montants, en panneaux ou rouleaux d'épaisseur selon précisions ci-après, en une ou plusieurs couches, conforme à la norme NF EN 13162, selon localisation pour amélioration de l'isolation phonique

**Parements :**

* Parements à 1 plaque de plâtre cartonnée standard ou spéciale selon précisions, à bords amincis
* Traitement des joints par bande et enduit spécial
* Au droit des angles saillants verticaux exposés aux chocs, l'enduit sera associé soit avec une bande de papier renforcée par 2 bandes flexibles métalliques soit avec des cornières métalliques perforées
* Jointement comprenant enduit et bande de finition en périphérie des ouvrages, y compris en partie haute dans les plénum
* Revêtement des chants et ébrasements non décomptés séparément mais inclus dans les prix unitaires ;
* Plus-values de parements spéciaux décomptés plus-bas ;

Y compris :

* Raccords et alignement avec les divers ouvrages en plaques de plâtre adjacents (autres cloisons, faux-plafonds,
* doublages...) par vissage dans l'ossature du plafond ou par chevillage sur la plaque
* Joints périphériques (ou étanches) entre appareils sanitaires ou ménagers à la charge du lot concerné
* Traitement des JD assurant la continuité des protections acoustiques et au feu ; avec profilé d'habillage formant
* joint creux conforme à la norme NF EN 14353
* Protection en partie basse dans les locaux humides suivant réglementation en vigueur et préconisations du
* fabricant
* Liaison particulière au droit des structures souples, avec couvre-joint ou profilé d'habillage formant joint creux ;;
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Toutes sujétions d'exécution afin de respecter les exigences au feu et acoustiques

Nota : la finition des joints sera réalisée pour ne recevoir aucun enduit ultérieur par le peintre ; dans le cas contraire, les frais d'enduisage supplémentaire seraient à la charge du présent lot ; toutes sujétions complémentaires nécessaires pour livrer des ouvrages entièrement terminés prêts à recevoir le revêtement de finition

###### Doublage en laine de verre ossature 140 + 13mm R mini = 4.35 m².C°/W – sur fourrures h>2,70

Complexe de doublage isolant sur ossature, ***de hauteur supérieure à 2,70 m*** comprenant :

**Ossature métallique :**

* ossature métallique galvanisée en profilés de tôle d'acier pliée comportant ***2 niveaux de fourrures intermédiaires horizontales*** fixées à mi-hauteur sol, des montants et des lisses hautes et basses
* appuis intermédiaires en matériau composite rupteurs de pont thermiques, servant d'entretoises permettant la fixation de l'isolant qui sera pincé entre ces appuis et des clés également en matériau composite. Les appuis intermédiaires seront encastrés dans la hauteur de la fourrure
* fourrures verticales emboîtées sur les clés des appuis intermédiaires (fourrures sur lesquelles le
* pare-vapeur sera fixé par adhésif double face) ; pare-vapeur en position séparée
* laine de verre roulée ou en panneaux, nue sans papier kraft ; celle ci sera positionnée bords à bords et embrochée dans les entretoises et maintenus par les clés.
* parement de finition en plaque de plâtre épaisseur 13 mm
* Certificat ACERMI obligatoire
* Classement de réaction au feu de l'isolant et de la plaque de plâtre : A2-s1,d0

**Résistance thermique :**

*Lambda mini = 0.032 W/m.K*

épaisseur 140 + 13 mm, R mini = 4,35 m².C°/W

**Nota : y compris complément de laine minérale au droit des tablettes et traitement des ébrasement et sous-face de linteaux**

*Localisation : Au droit des appareils sanitaires :*

*RdC et R+1 : en périphérie des façades y compris les joues des lucarnes*

###### Pare-vapeur, Sd > ou égal à 18

Mise en œuvre pare-vapeur ***rapporté*** conforme à la norme NF EN 13984, ***Sd supérieur ou égal à 18***

##### Plus-value pour parements spéciaux

Plus-value pour remplacement des plaques de plâtre standard des doublages ci-dessus par des plaques spéciales, sur le parement extérieur par des plaques spécifiques permettant l'augmentation de la performance du doublage

###### PV pour parement hydrofuge H1 ép. 13 mm - locaux EB / EB+ privatifs

Plus-value par face de cloisons (parement extérieur) ci-dessus pour :

* Mise en oeuvre d'une ***plaque de plâtre hydrofugée de niveau H1*** selon la norme NF EN 520 (Haute résistance à l'humidité, reprise d'eau ***< 5%***), constituée d'une ***âme en plâtre*** hydrofugée comprise ***entre 2 parements*** ***cartonnés traités***
* Joint mastique entre le rail et le sol et film polyéthylène ép. 100 microns mini sous le rail
* Enduit à joints et mortier pour rebouchage des traversées hydrofugés au droit des surfaces carrelées et équipements

Classement de réaction au feu : A2-s1,d0

*Localisation :*

*Salle de bains*

### Cloisons sur ossature

**Mise en oeuvre comprenant prestations prévues dans les CCS DTU, entre autres :**

* Réception des supports
* Vérification des structures, et notification au Maître d'oeuvre ; calculs statiques, dimensionnement et espacement des suspentes et ossatures ;
* Protection et traitement des bois (cf. NF X40-501 et NF DTU 31.1), insecticide et fongicide
* Protection des éléments métalliques contre la corrosion assurée par galvanisation à chaud conformément à la norme NF EN 10346 : minimum Z140 pour les montants, fourrures et oméga de 0,02 mm d'épaisseur et Z275 pour les rails et cornières d'épaisseur 0,04 mm
* Implantations et traçages ; raccords avec les points particuliers (gros oeuvre, autres ouvrages,...) ; dépoussiérage soigné des supports ;
* Pose des huisseries et encadrements incorporées dans les cloisons
* Renforcement des ossatures :

> renforcement des montants au droit des portes lourdes

> pour les portes considérées comme "très lourdes", l'huisserie sera fixée sur une ossature indépendante de

la cloison

> dispositifs permettant la fixation au droit des appareils sanitaires suivant indications sur plans d'exécution : coordination avec les lots techniques

* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Traitement des joints et raccords divers (garnissage et rebouchage, bandes et enduits)
* Les incorporations et traversées des autres corps d'état seront impérativement exécutées après la pose des parements et la réalisation des joints afin de conserver les performances des ouvrages (acoustique, thermique, réaction au feu)
* Joints de fractionnement pour les cloisons d'une longueur supérieure à 25,00 m

***L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions des avis techniques et procès-verbaux des fabricants***

**Types de plaques de plâtre utilisées selon la norme NF EN 520, épaisseurs 13, 15 ou 18 mm :**

Se conformer strictement au descriptif de pose inclus dans le PV d'essais

Sans ajout de charges et adjuvants à caractéristiques non environnementales :

* ***De* type A *: Plaques de plâtre cartonnées de qualité standard ou acoustique***, A2-s1,d0 à âme plâtre et parements cartonnés à 4 bords amincis
* ***De* type H *: Plaques de plâtre cartonnées de qualité hydrofugée (*H1 ou FH1*)***, A2-s1,d0 à âme plâtre ou ciment et parements cartonnés à 4 bords amincis pour les locaux classés EB+ privatifs ou collectifs

Nota :

* La finition des joints sera réalisée pour ne recevoir aucun enduit ultérieur par le peintre ; dans le cas contraire, les frais d'enduisage supplémentaire seraient à la charge du présent lot ;
* Toutes sujétions complémentaires nécessaires pour livrer des cloisons entièrement terminées prêtes à recevoir le revêtement de finition

**A la charge du lot Électricité :**

* Protection au droit des boîtiers électriques au droit des cloisons pour conservation du °C coupe-feu suivant PV du fabricant

#### Cloisons de distribution sur ossature métallique

Mise en oeuvre de ***cloisons de distribution*** sur ossature métallique comprenant :

**Ossature :**

* Ossature métallique galvanisée profilés de tôle d'acier pliée comportant des montants et des rails d'entre-axe tous les 40 ou 60 cm, inertie selon hauteur à obtenir : *lisses hautes et basses, montants verticaux, traverses* *intermédiaires, montants et traverses d'encadrement des portes et baies libres ; fixation de dalle à dalle ou sur* *l'ossature du faux-plafond*
* Bande résiliente entre ossatures métalliques (rails et montants) et éléments de gros oeuvre

Nota : Afin d'assurer leurs caractéristiques acoustiques, les cloisons devront filer jusqu'aux parois lourdes

**Parements :**

* Parements à 1 ou plusieurs en plaques de plâtre cartonnées standards ou spéciales selon précisions, à bords amincis
* Traitement des joints par bande et enduit spécial
* Au droit des angles saillants verticaux exposés aux chocs, l'enduit sera associé soit avec une bande de papier renforcée par 2 bandes flexibles métalliques soit avec des cornières métalliques perforées
* Jointement comprenant enduit et bande de finition en périphérie des ouvrages, y compris en partie haute dans les plénums
* Revêtement des chants et ébrasements non décomptés séparément mais inclus dans les prix unitaires ;
* Plus-values de parements spéciaux décomptés plus-bas ;

**Isolation :**

* Incorporation de laine minérale entre montants, en panneaux ou rouleaux d'épaisseur selon précisions ci-après, en une ou plusieurs couches, conforme à la norme NF EN 13162, selon localisation pour amélioration de l'isolation phonique
* Pose des huisseries et encadrements incorporées dans les cloisons ;

**Y compris :**

* Raccords et alignement avec les divers ouvrages en plaques de plâtre adjacents (autres cloisons, faux-plafonds, doublages...) par vissage dans l'ossature du plafond ou par chevillage sur la plaque
* Joints périphériques (ou étanches) entre appareils sanitaires ou ménagers à la charge du lot concerné
* Traitement des JD assurant la continuité des protections acoustiques et au feu ; avec profilé d'habillage formant joint creux conforme à la norme NF EN 14353
* Protection en partie basse dans les locaux humides suivant réglementation en vigueur et préconisations du fabricant
* Liaison particulière au droit des structures souples, avec couvre-joint ou profilé d'habillage formant joint creux ;
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Toutes sujétions d'exécution afin de respecter les exigences au feu et acoustiques

##### Cloisons ép. 98 mm

* 1 plaque de plâtre cartonnée de 18 mm par face
* Montants simples ; entre-axe 0,40 ou 0,60 m suivant hauteur à atteindre
* Laine minérale épaisseur 45 mm entre montants
* Mise en oeuvre d'une ***plaque de plâtre hydrofugée de niveau H1*** selon la norme NF EN 520 (Haute résistance à l'humidité, reprise d'eau ***< 5%***), constituée d'une ***âme en plâtre*** hydrofugée comprise ***entre 2 parements*** ***cartonnés traités*** *pour les locaux cuisine , salle de bain et WC*

*Localisation :*

*Logements RdC et R+1*

### Habillages en plaque de plâtre

**Mise en oeuvre comprenant prestations prévues dans les CCS DTU, entre autres :**

* Réception des supports
* Vérification des structures, et notification au Maître d'oeuvre ; calculs statiques, dimensionnement et espacement des suspentes et ossatures ;
* Implantations et traçages ; raccords avec les points particuliers (gros oeuvre, autres ouvrages,...) ; dépoussiérage soigné des supports ;
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Traitement des joints et raccords divers (garnissage et rebouchage, bandes et enduits)
* Les incorporations et traversées des autres corps d'état seront impérativement exécutées après la pose des parements et la réalisation des joints afin de conserver les performances des ouvrages (acoustique, thermique, réaction au feu)

***L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions des avis techniques et procès-verbaux des fabricants***

**Types de plaques de plâtre utilisées selon la norme NF EN 520, épaisseurs 13,15 ou 18 mm :**

Se conformer strictement au descriptif de pose inclus dans le PV d'essais

Sans ajout de charges et adjuvants à caractéristiques non environnementales :

* ***De* type A *: Plaques de plâtre cartonnées de qualité standard ou acoustique***, A2-s1,d0 à âme plâtre et parements cartonnés à 4 bords amincis
* ***De* type H *: Plaques de plâtre cartonnées de qualité hydrofugée (*H1 ou FH1*)***, A2-s1,d0 à âme plâtre ou ciment et parements cartonnés à 4 bords amincis pour les locaux classés EB+ privatifs ou collectifs

#### Habillages en plaques de plâtre, sur ossature

**Ossature :**

* Ossature métallique galvanisée profilés de tôle d'acier pliée comportant des rails et des montants : *rails hauts et bas, montants et traverses d'encadrement des portes et baies libres ; fixation de dalle à dalle ou sur l'ossature du faux-plafond*
* Appuis intermédiaires en matériau composite rupteurs de pont thermiques, servant d'entretoises permettant la fixation de :
* Bande résiliente entre ossatures métalliques (rails et fourrures) et éléments de gros oeuvre

Nota : Afin d'assurer leurs caractéristiques acoustiques, les doublages devront filer jusqu'aux parois lourdes

**Parements :**

* Parements à 1 plaques de plâtre cartonnée standard ou spéciale selon précisions, à bords amincis
* Traitement des joints par bande et enduit spécial
* Au droit des angles saillants verticaux exposés aux chocs, l'enduit sera associé soit avec une bande de papier renforcée par 2 bandes flexibles métalliques soit avec des cornières métalliques perforées
* Jointement comprenant enduit et bande de finition en périphérie des ouvrages, y compris en partie haute dans les plénums
* Revêtement des chants et ébrasements non décomptés séparément mais inclus dans les prix unitaires ;
* Plus-values de parements spéciaux décomptés plus-bas ;

**Isolation :**

* Incorporation de laine minérale entre montants, en panneaux ou rouleaux d'épaisseur selon précisions ci-après, en une ou plusieurs couches, conforme à la norme NF EN 13162, selon localisation pour amélioration de l'isolation phonique ; celle-ci seront positionnés bords à bords et embrochée dans les entretoises et maintenus par les clés.

**Y compris :**

* Raccords et alignement avec les divers ouvrages en plaques de plâtre adjacents (autres cloisons, faux-plafonds, doublages...) par vissage dans l'ossature du plafond ou par chevillage sur la plaque
* Joints périphériques (ou étanches) entre appareils sanitaires ou ménagers à la charge du lot concerné
* Traitement des JD assurant la continuité des protections acoustiques et au feu ; avec profilé d'habillage formant joint creux conforme à la norme NF EN 14353
* Protection en partie basse dans les locaux humides suivant réglementation en vigueur et préconisations du fabricant
* Liaison particulière au droit des structures souples, avec couvre-joint ou profilé d'habillage formant joint creux ;
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Toutes sujétions d'exécution afin de respecter les exigences au feu et acoustiques

Nota : la finition des joints sera réalisée pour ne recevoir aucun enduit ultérieur par le peintre ; dans le cas contraire, les frais d'enduisage supplémentaire seraient à la charge du présent lot ;

A la charge du lot Électricité : protection au droit des boîtiers électriques au droit des cloisons pour conservation du °C coupe-feu

Toutes sujétions complémentaires nécessaires pour livrer des cloisons entièrement terminées prêtes à recevoir le revêtement de finition

##### Habillage en plaques de plâtre sur ossature, parement ép. 13 mm

Habillage de paroi en plaques de plâtre comprenant :

* ossature métallique :

- parement de finition en plaque de plâtre standard épaisseur 13 mm

* Classement de réaction au feu de la plaque de plâtre : A2-s1,d0

#### Plus-value pour parements spéciaux

Plus-value pour remplacement des plaques de plâtre standard des doublages ci-dessus par des plaques spéciales, sur le parement extérieur par des plaques spécifiques permettant l'augmentation de la performance du doublage

##### PV pour parement hydrofuge H1 ép. 13 mm - locaux EB / EB+ privatifs

Plus-value par face de cloisons (parement extérieur) ci-dessus pour :

* Mise en oeuvre d'une ***plaque de plâtre hydrofugée de niveau H1*** selon la norme NF EN 520 (Haute résistance à l'humidité, reprise d'eau ***< 5%***), constituée d'une ***âme en plâtre*** hydrofugée comprise ***entre 2 parements*** ***cartonnés traités***
* Joint mastique entre le rail et le sol et film polyéthylène ép. 100 microns mini sous le rail
* Enduit à joints et mortier pour rebouchage des traversées hydrofugés au droit des surfaces carrelées et équipements
* Classement de réaction au feu : A2-s1,d0

*Localisation :*

*WC et salle de bains*

### Gaines et habillages techniques en plâtre

**Mise en œuvre comprenant prestations prévues dans les CCS DTU, entre autres :**

* Réception des supports
* Vérification des structures, et notification au Maître d'oeuvre ; calculs statiques, dimensionnement et espacement des suspentes et ossatures ;
* Protection et traitement des bois (cf. NF X40-501 et NF DTU 31.1), insecticide et fongicide
* Protection des éléments métalliques contre la corrosion assurée par galvanisation à chaud conformément à la norme NF EN 10346 : minimum Z140 pour les montants, fourrures et oméga de 0,02 mm d'épaisseur et Z275 pour les rails et cornières d'épaisseur 0,04 mm
* Implantations et traçages ; raccords avec les points particuliers (gros oeuvre, autres ouvrages,...) ; dépoussiérage soigné des supports ;
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Traitement des joints et raccords divers (garnissage et rebouchage, bandes et enduits)
* Les incorporations et traversées des autres corps d'état seront impérativement exécutées après la pose des parements et la réalisation des joints afin de conserver les performances des ouvrages (acoustique, thermique, réaction au feu)
* Tolérances de planéité de l'ouvrage fini :
* planéité locale de 1 mm sous la règle de 20 cm
* planéité locale de 5 mm sous la règle de 2 m
* Joints de fractionnement :
* au droit des joints du gros oeuvre
* au droit de la jonction entre des structures supports de nature ou comportements différents
* Trait de niveau par le plâtrier en complément du maçon dans l'ensemble des locaux après exécution

***L'ensemble réalisé conformément aux prescriptions des avis techniques et procès-verbaux des fabricants***

**Types de plaques de plâtre utilisées selon la norme NF EN 520 :**

Se conformer strictement au descriptif de pose inclus dans le PV d'essais sans ajout de charges et adjuvants à caractéristiques non environnementales :

***Plaques de plâtre cartonnées de qualité standard* (TYPE A)**, à âme plâtre et parements cartonnés à bords amincis

***Plaques de plâtre cartonnées de qualité hydrofugée H1* (TYPE H1)**, à âme plâtre et parements cartonnés à bords amincis pour les locaux classés EB+ privatifs

#### Gaines techniques en plaques de plâtre sur ossature

Mise en œuvre de ***gaines techniques toute hauteur*** sur ossature métallique comprenant :

Les équipements techniques intérieures à la gaine devront être en place avant l'implantation.

**Ossature :**

* Ossature métallique galvanisée profilés de tôle d'acier pliée comportant des montants et des rails d'entre-axe tous les 60 cm, inertie selon hauteur à obtenir : *lisses hautes et basses, montants verticaux* ***doubles****, traverses* *intermédiaires ; fixation de dalle à dalle*
* Protection des joints horizontaux par éléments d'ossature disposés horizontalement entre les montants verticaux
* Bande résiliente entre ossatures métalliques (rails et montants) et éléments de gros œuvre

Nota : Afin d'assurer leurs caractéristiques acoustiques, les cloisons devront filer jusqu'aux parois lourdes

**Parements :**

* Parements à 1 ou plusieurs en plaques de plâtre cartonnées standards ou spéciales selon précisions, à bords amincis
* Traitement des joints par bande et enduit spécial
* Au droit des angles saillants verticaux exposés aux chocs, l'enduit sera associé soit avec une bande de papier renforcée par 2 bandes flexibles métalliques soit avec des cornières métalliques perforées
* Jointement comprenant enduit et bande de finition en périphérie des ouvrages, y compris en partie haute dans les plénums
* Revêtement des chants non décomptés séparément mais inclus dans les prix unitaires ;
* Plus-values de parements spéciaux décomptés plus-bas ;

**Isolation :**

Incorporation de laine minérale entre montants, en panneaux ou rouleaux d'épaisseur selon précisions ci-après, en une ou plusieurs couches, conforme à la norme NF EN 13162, selon localisation pour amélioration de l'isolation phonique

**Y compris :**

* Raccords et alignement avec les divers ouvrages en plaques de plâtre adjacents (autres cloisons, faux-plafonds, doublages...) par vissage dans l'ossature du plafond ou par chevillage sur la plaque ; les gaines seront réalisées jusqu'au faux-plafonds
* Traitement des JD assurant la continuité des protections acoustiques et au feu ; avec profilé d'habillage formant joint creux conforme à la norme NF EN 14353
* Protection en partie basse dans les locaux humides suivant réglementation en vigueur et préconisations du fabricant
* Liaison particulière au droit des structures souples, avec couvre-joint ou profilé d'habillage formant joint creux ;
* Chevêtres pour intégration de trappes de visites
* Dispositifs permettant d'absorber la dilatation et le fluage des autres composants du bâtiment
* Toutes sujétions d'exécution afin de respecter les exigences au feu et acoustiques

Nota : la finition des joints sera réalisée pour ne recevoir aucun enduit ultérieur par le peintre ; dans le cas contraire, les frais d'enduisage supplémentaire seraient à la charge du présent lot ; toutes sujétions complémentaires nécessaires pour livrer des gaines entièrement terminées prêtes à recevoir le revêtement de finition la constitution des parois de chaque face des gaines permettra de conserver l'isolement acoustique demandée entre les locaux concernés et l'isolement de bruit de chute ;

##### Gaine technique isolée ép. 72 mm EI 30 - Delta Lan = 29 dB

- 2 plaques de plâtre cartonnées de 13 mm sur 1 face

***- montants doubles***

Classement EI o->i (CF de traversée) = EI 60

Classement EI i->o (CF paroi de la gaine) = EI 30

- laine minérale acoustique épaisseur 45 mm entre montants

affaiblissement acoustique de la paroi Ra mini = 35 dB

atténuation des bruits d'équipement Delta Lan mini = 29 dB

*Localisation :*

*selon indication du Maître d’Oeuvre*

*RdC : cuisine, salle de bains*

*R+1 : cuisine, salle de bains*

##### PV pour parement hydrofuge H1 ép. 13 mm - locaux EB / EB+ privatifs

Plus-value par face de gaine (parement extérieur) ci-dessus pour :

- Mise en oeuvre d'une ***plaque de plâtre hydrofugée de niveau H1*** selon la norme NF EN 520 (Haute résistance à

l'humidité, reprise d'eau ***< 5%***), constituée d'une ***âme en plâtre*** hydrofugée comprise ***entre 2 parements***

***cartonnés traités***

- Joint mastique entre le rail et le sol et film polyéthylène ép. 100 microns mini sous le rail

- Enduit à joints et mortier pour rebouchage des traversées hydrofugés au droit des surfaces carrelées et

Équipements

Classement de réaction au feu : A2-s1,d0

*Localisation :*

*selon indication du Maître d’Oeuvre*

*RdC : cuisine, salle de bains*

*R+1 : cuisine, salle de bains*

### Soffites

Comprenant :

* Ossature métallique support
* Habillage horizontal et vertical par ***2 plaques de plâtre ép. 13 mm***, sur parties courantes ***y compris retombées***
* Incorporation d'isolation phonique en laine minérale
* Profilés de raccordement avec le plafond et les parements voisins
* Traitement des joints, raccords divers
* *Sujétion particulière pour fixation en dessous des faux-plafonds ci-dessus : le soffite formera un caisson de manière à pouvoir conserver la continuité du faux-plafond et de l'isolant*
* Toutes sujétions complémentaires nécessaires

Mode de métré : au m² compris retombée

#### Soffites pour déviation de réseaux - caisson dim. 300 x 300 mm - Delta Lan = 29 dB

*Localisation :*

*selon indication du Maître d’œuvre*

### Plafonds suspendus

**Documents principaux de référence :**

* DTU 25.41 (P72-203) Ouvrages en plaques de parement en plâtre ; plaques à faces cartonnées ;
* DTU 58.1 (NF P 68-203) plafonds suspendus - travaux de mise en oeuvre ;
* Conditions Générales d'Emploi et de contrôle des Eléments Préfabriqués de Hauteur d'Etage en plâtre à parements lisses pour cloisons de distribution et de doublage (CGE...EPHE...), faisant l'objet d'un avis technique

Conformité aux normes et essais de laboratoires : l'entrepreneur doit prévoir la conformité aux normes et la fourniture de tous justificatifs correspondants au Contrôleur Technique ;

**Mise en oeuvre comprenant prestations prévues dans les CCS DTU ; entre autres :**

* Justification des caractéristiques (thermiques, acoustiques, feu, etc.), certificats et labels (ATec, AFAC, ACERMI,
* etc.) ;
* Mise en oeuvre à toute hauteur (y compris échafaudages) ;
* Coupes, percements, raccords, encastrements divers (luminaires, etc.), façons de joints (joints de rives ; joints de dilatation...), ajustage en rives et calfeutrement, blocage des parties verticales de l'intérieur ;
* Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages,
* La vérification de l'ossature et des matériaux choisis conformément aux prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique, de sismicité et aux prescriptions contractuelles de résistance, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermique et acoustique ;
* La fourniture et la pose des ossatures métalliques, des dispositifs de suspension et de la fixation à la structure porteuse ;
* Le rebouchage des percements et engravures restant apparents après pose ;
* La fourniture et la pose des éléments d'habillage (panneaux, bandes, bacs ou autres) constituant le plafond proprement dit avec leur système de fixation d'accrochage éventuel sur l'ossature, (clips, épingles...) ;
* L'exécution des feuillures ou découpes sur les éléments d'habillage ;
* L'enlèvement des gravois, déchets, débris et emballages de l'entrepreneur.
* *D*ispositifs de fixation compatibles avec les particularités du support (distributions incorporées [électriques,...], structures préfabriquées ;
* Continuité d'isolation acoustique au droit des profils larges d'ossatures ;
* Y compris profils en rives suivant détails de l'architecte, enduit de finition sur rives recoupées apparentes ; aspect au choix du Maître d'OEuvre ;

**Avec ossatures supports horizontales**, ou verticales pour habillages, comprenant :

* Suspentes réglables et attaches diverses ; fixations compatibles avec le support ;
* Entretoises permettant la mise en place des dispositifs de fixation entre 2 profilés de charpente : pas de suspension sous le bac de couverture ;
* Ossatures primaires de renforcement et contreventement au niveau plafond, pour raidissement, espacement suspentes ;
* Profils d'ossatures (secondaires) métalliques spéciaux formés, soudés et laqués : courants, porte-lames, d'arrêt en rives ou en retombées ;
* Les suspentes métalliques doivent être conforme aux prescriptions du fabricants du faux plafond.

**Y compris :**

* ***Découpes*** des trous d'encastrement des luminaires et haut-parleurs ;
* Toutes sujétions de ***découpes d'ossatures*** pour encastrement de luminaires dans l'axe des porteurs
* Toutes sujétions de pose sous dalles précontraintes (pas de percement ; fixations pincées entre dalles) ;
* Synthèse et coordination obligatoire avec les autres corps d'état au droit des zones où les points de fixation ne peuvent être réalisés selon une trame régulière indépendamment des réseaux en plénum ;
* Y compris chants recoupés avec finition enduit du fabricant

***Recoupement de plénums : PF ¼h mini, M0***

**Recoupement par des matériaux PF ¼h ou M0 dans les 30m ou 300m²**

**Y compris ossatures de maintien, calfeutrements et couvre-joints, sujétions au droit d'une structure souple.**

**Réalisation en plénum de faux-plafonds, parfaitement étanches sur les 4 côtés et autour des gaines techniques et canalisations etc...**

**Hauteur variable**

#### Plafonds fixes intérieurs en plaques de plâtres

Plafonds sur suspentes courantes, plans ou rampants ; constitués par :

* Ossatures M0 intermédiaires : dispositifs de fixation réglables ; profils, d'ossatures, de rives, spéciaux
* Entretoises permettant la mise en place des dispositifs de fixation entre 2 profilés de charpente ;
* Plafonds NF P72.302 : comprenant traitement des joints entre plaques et cueillies, et des joints de comportement ;
* Nivelage laser ;
* Plaques standards ; y compris ossature primaire complémentaire éventuelle
* Laine minérale acoustique déroulée sur partie horizontales comptabilisés dans une position à part
* les suspentes métalliques doivent être conforme aux prescriptions du fabricants du faux plafonds.

**Types de plaques de plâtre utilisées :**

Sans ajout de charges et adjuvants à caractéristiques non environnementales :

* ***De* type A *: Plaques de plâtre cartonnées de qualité standard ou acoustique***, A2-s1,d0 à âme plâtre et parements cartonnés à 4 bords amincis
* ***De* type H *: Plaques de plâtre cartonnées de qualité hydrofugée (*H1 ou FH1*)***, A2-s1,d0 à âme plâtre ou ciment et parements cartonnés à 4 bords amincis pour les locaux classés EB+ privatifs ou collectifs

##### Projection coupe feu 1h sous plancher bois

La protection incendie (REI) des planchers en bois sera assurée par un mélange pâteux à base de vermiculite et de plâtre, exempt d'amiante, avec les propriétés suivantes : imputrescible, non toxique, classé A1 et marqué.

L'épaisseur de produit sera déterminée par le degré de résistance au feu (REI) exigée soit un CF 1/2H

La mise en oeuvre devra respecter le P.-V. de référence ainsi que les règles définies par le DTU 27.2.

Pour l'application de cette protection, la pose de feuilles de métal déployé (type Nergalto NG1 ou équivalent) posées perpendiculairement aux solives, et disposées côte à côte avec un recouvrement de 100 mm, est nécessaire.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge tous les bâchages pour la protection des surfaces non floquées ainsi que du matériel en place dans les locaux traités.

En plus des caractéristiques énoncées, le produit utilisé devra faire l'objet d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS) ainsi que d'une Déclaration des Performances (DoP).

*Localisation :*

*RdC : Plancher haut bois*

##### Plafonds droits en PPC

composé de :

* Ossature intermédiaire
* Laine minérale comptabilisé dans une position à part
* 1 BA 13
* Échafaudages et toutes sujétions

*Localisation :*

*RdC : l’ensemble des locaux hors salle de bain*

##### Plafonds droits hydrofuges - H1

composé de :

* Ossature intermédiaire
* Laine minérale comptabilisé dans une position à part
* 1 ***BA 13 hydrofuge***
* Echafaudages et toutes sujétions

*Localisation :*

*R+1 : salles de bain*

#### Doublages isolants des rampants en plaques de plâtre, fixation sur ossature

Fourniture et mise en œuvre de doublages fixés sur des montants et rails métalliques.

Mise en œuvre conforme au D.T.U. et aux indications de pose du fabricant, y compris visserie et toutes façons accessoires comme serrage, coupes, chaînes d'angles, liaisons, traitement des joints, U Plastiques pour pièces humides.

Y compris :

* Lisses hautes et basses, montants verticaux, traverses intermédiaires, montants et traverses d'encadrement des portes et baies libres ;
* Liaisons particulières au droit des structures souples, en rives verticales et horizontales (de tête), réalisées par coulissement de l'ossature dans les éléments de jonctions ;
* Finition par couvre-joints fixés sur les ouvrages adjacents ;
* Fractionnement par joints "e" </=15.00m et au droit des joints de gros œuvre ;
* Revêtement des chants et ébrasements non décomptés séparément mais inclus dans les prix unitaires ;
* Protection d'angle toute hauteur ;

Y compris toutes sujétions particulières liées à l'état des parois existantes comprenant les mises d'aplomb et de planéité des doublages par rapport aux supports existants ;

##### Doublage thermique rampant 2 x 13 + LM 280 mm R= 8.70 m²K/W en PHD

Doublage des rampants en laine de verre en 2 couches, mise en œuvre entre et devant chevrons et 2 plaques de plâtre BA 13,

Laine minérale : lambda= 0.032 W/m.K, épaisseur 2 x 140 mm - R = 8.70 m².K/W

y compris pare-vapeur;

**Nota :** le doublage des pieds des rampants est compté, à part, dans le doublage thermique sur ossatures des murs

*Localisation :*

*Toiture rampant au R+1*

##### doublage thermique droit 2 x 13 + LM 240 mm R= 7.50 m²K/W en PHD

doublage des rampants en laine de verre en 2 couches, mise en oeuvre entre et devant chevrons et 2 plaques de

plâtre BA 13,

laine minérale : lambda= 0.032 W/m.K, épaisseur 2 x 140 mm

y compris pare-vapeur;

*Localisation :*

*plafond droit des lucarnes*

##### PV pour parement hydrofuge H1 ép. 13 mm - locaux EB / EB+ privatifs

Plus-value ci-dessus pour :

* Mise en oeuvre d'une ***plaque de plâtre hydrofugée de niveau H1*** selon la norme NF EN 520 (Haute résistance à l'humidité, reprise d'eau ***< 5%***), constituée d'une ***âme en plâtre*** hydrofugée comprise ***entre 2 parements*** ***cartonnés traités***

Classement de réaction au feu : A2-s1,d0

*Localisation :*

*R+1 : salle de bains*

### Ouvrages complémentaires

#### Isolation acoustique entre solives de plancher bois ép. 100 mm R=3.00 m².K/W

isolation acoustique laine de roche déroulée entre solives existantes du plancher bois

masse volumique : min. 35 kg/m3

Réaction au feu : D-s2,d0 minimum

*Localisation :*

*En sous-face du plancher haut bois du RdC*

*En sous-face du plancher haut bois du R+1*

## PEINTURE

Généralités :

Finitions :

* Sauf indications contraires dans la Description Détaillée, l'état de finition des différentes peintures sera du type courant

Teintes :

* Les teintes sont au choix du Maître d'OEuvre dans la gamme de la palette du fabricant retenue (teintes vives exclues).

Classification des peintures :

* Conforme à la norme T 36.005 de septembre 1989

Travaux et choix des produits :

* Conforme au D.T.U. 59-1 d'octobre 1994
* tous les travaux de hauteur seront prévus avec échafaudages en conformité avec la législation du travail

Conditions d'exécution :

Produits utilisés

Les systèmes de peinture appliqués seront classés au minimum M2 sur murs et M1 en plafonds.

Les peintures utilisées seront de marques notoirement connues.

On devra veiller à limiter au maximum le nombre des fournisseurs de peinture. L'Entreprise vérifiera la compatibilité des peintures et systèmes avec le type de support et traitements effectués par les autres lots.

Les produits devront être livrés sur le chantier en bidons sertis et revêtus de mentions précisant leurs caractéristiques et leurs conditions d'emploi.

En aucun cas ne devront être trouvés sur le chantier des bidons dessertis et non en cours d'utilisation.

Les produits utilisés devront être stockés à l'abri des intempéries et du gel.

Dans le cadre de ses prestations, l'Entreprise devra la révision des joints entre plaques de plâtre cartonnées et la préparation des supports pour les rendre aptes à l'application des systèmes de peinture préconisés.

Les ébrasements sont compris dans les surfaces de revêtements peints ou autres.

En cas de litige à la réception des travaux, il sera procédé à des tests au frais de l'Entreprise.

Dans la mesure où les résultats des tests sont discutables, il conviendra de procéder aux essais sur les surfaces témoins, en vue de faire les comparaisons qui s'imposent et d'en tirer les conclusions pour l'acceptation ou le refus des travaux.

Garantie

Au cours de la période séparant la réception de l'échéance de la garantie légale, hormis une légère évolution des couleurs, les surfaces peintes ne devront présenter aucune des anomalies suivantes :

* décollement, cloquage, écaillage,
* faïencerie,
* farinage.

L'Entreprise de peinture aura à sa charge la protection aux salissures des ouvrages et le nettoyage des ouvrages

salis.

### Peinture lessivable sur murs

Supports :

* sur plaques de plâtre cartonnées ou de mortier de ciment des cloisons, doublages, habillages, retombées et plafonds fixes du lot Cloisons - Doublage - Faux-plafonds
* sur enduit plâtre du lot Plâtrerie
* sur ouvrages béton ou maçonneries enduites du lot Gros-OEuvre

Exécution :

* réception et vérification des supports
* protection par tous les moyens nécessaires des sols et ouvrages des autres lots (menuiseries, fenêtres,…)
* égrenage, époussetage
* une couche d'impression
* rebouchage
* enduit non repassé
* ponçage et époussetage
* mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant.
* travaux sur canalisations diverses dans locaux (inclus dans les surfaces), avec couches d'accrochage spécifiques ;
* y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires

Sujétions particulières :

* révision des joints entre plaques de plâtre cartonnées
* traitement des ébrasements et sous-faces de linteaux
* les retouches de peintures devront impérativement faites avant les Opérations Préalables à la Réception, qu'elles soient liées au titulaire du présent lot ou à tout autre intervenant sur le chantier

#### Fibre de verre à peindre

Revêtement en verre haute résistance à peindre, voile lisse

* lés de largeur 1.00 m
* motif lisse de grammage au choix de l'Architecte
* grammage environ 215 g/m² minimum
* y compris encollage simple ou double et tous travaux préparatoires

Compris enduit pelliculaire sur parois non doublés comprenant :

* ébauche pour rattrapage des joints de banches
* application à la lisseuse ou machine à projeter de façon à combler toutes les cavités de béton tout en laissant

sur le support une épaisseur suffisante pour opacifier toute la surface, état de surface équivalent à celui d'un enduit plâtre

* épaisseur environ 1 mm
* y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires

Peinture de finition sur fibre de verre compris position ci-dessous 'Peinture acrylique"

##### Surface courante des MURS – locaux secs

Caractéristiques :

* tissu de structure superfine
* revêtement mural en voile de verre pré-peint et préencollé
* poids approximatif 215 g/m², y compris apprêt spécial ainsi que colle à base des polymères appliquée sur l’envers et réactivable au contact de l’eau.
* la mise en oeuvre est à exécuter selon la notice de pose du fabricant et les normes en vigueur.
* voile de verre à peindre après pose, suivant indications du fabricant.

Exigences produit :

* résistance au feu, classement au feu B-s1, d0, selon les normes DIN EN 13501-1, DIN EN 13823 et DIN EN ISO 11925-2
* sans substance nocive, classe III du label Confiance Textile
* taux de COV, classe d’émission A+, selon les principes d’évaluation sanitaire des matériaux de construction en intérieur, conformité au «Décret n° 2011-321 du 23/03/2011»
* résistance aux désinfectants et au nettoyage, conformité à la liste de recommandations de l’institut Robert-Koch, en fonction des couleurs de cloisons appropriées, selon DIN EN ISO 2812-1
* résistance à la microfissuration et au faïençage

*Localisation :*

*Suivant plans et indications du Maître d’œuvre ; murs des pièces sèches dans les logements*

#### Peinture fibreuse avec couche d’impression

Subjectile :

* béton soigné, plaque de plâtre ou enduit plâtre suivant localisation

Exécution :

* peinture fibres avec couche d'impression :
* protection par tous les moyens nécessaires des sols et ouvrages des autres lots (menuiseries, fenêtres,…)
* égrenage, époussetage
* une couche d'impression
* rebouchage
* enduit non repassé
* ponçage et époussetage
* application par projection d'un revêtement décoratif
* mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant.

Compris enduit pelliculaire sur parois non doublés comprenant :

* ébauche pour rattrapage des joints de banches
* application à la lisseuse ou machine à projeter de façon à combler toutes les cavités de béton tout en laissant sur le support une épaisseur suffisante pour opacifier toute la surface, état de surface équivalent à celui d'un enduit plâtre

épaisseur environ 1 mm

Y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires

*Localisation :*

*Suivant plans et indications de l'Architecte ; murs des pièces sèches dans les logements*

##### Pièces sèches des logements

*Localisation :*

*Suivant plans et indications de l'Architecte ; pièces sèches dans les logements*

###### Surface courante des MURS des pièces sèches des logements

###### Surface courante des PLAFONDS des pièces sèches des logements

##### Pièces humides des logements

*Localisation :*

*Suivant plans et indications de l'Architecte ; pièces humides dans les logements (salles de bain, WC et cuisine)*

*Hormis les zones recevant un revêtement en faïence à charge du lot 04 - Faïence*

*Faïence au droit des appareils sanitaires :*

*- Cuisine : crédence hauteur 0.60 m au droit du plan de travail et des équipements de cuisine*

*- Salles de bains :15 et 17m² par salle de bain ; Arase de la faïence à hauteur de l'ébrasement de porte ; détails de localisation suivant indication du Maître d'ouvrage et du Maitre d’oeuvre*

###### Surface courante des MURS des pièces humides des logements

###### Surface courante des PLAFONDS des pièces humides des logements

### Peinture sur subjectiles béton, bois ou métal

#### Peinture sur ouvrages divers de menuiserie intérieure

Subjectiles :

* panneaux de particule
* bois plein
* contre plaqués

Exécution :

* brossage
* impression
* enduit non repassé
* ponçage, époussetage
* une couche intermédiaire et une couche de finition glycérophtalique satinée (Fam. I - Classe 4a)

*Localisation :*

*Portes de distribution intérieures au logement compris cadres*

*Cadres des portes d'entrée des logements*

*Portillon d'accès aux GT, localisation suivant indications du Maitre d’oeuvre*

*Portillon d'accès aux GT des WC*

*Plinthes en bois des logements*

##### Peinture sur cadres des portes d’entrée des logements

Peinture des chambranles contre-chambranles des portes d’entrées

##### Peinture sur tablette bois

Dito article ci-avant

*Localisation :*

*Sur tablette bois au droit des châssis*

### Nettoyage

#### Nettoyage de mise en service

Avant la livraison du bâtiment, l'entreprise du présent lot doit le nettoyage complet des ouvrages y compris lavage, dépoussiérage, grattage et enlèvement final des déchets divers aux décharges publiques. Le nettoyage concerne les sols, les revêtements muraux, les vitrages, les appareils sanitaires, etc... Cette liste n'étant pas limitative.

**Comprenant :**

**Prestations et fournitures nécessaire à la réalisation des travaux :**

Matériels et équipements (mise à disposition, amenées et repliements [nacelles élévatrices, etc.]) ; main-d'oeuvre ; fourniture des produits de nettoyage ou de traitement (préconisés par les fabricants, ou appropriés aux matériaux, sans provoquer d'altération ternissements, rayures, etc.])

**Travaux et sujétions complémentaires :**

Enlèvement des sciures de protection, grattages, évacuation des déchets (avec bennes et engins nécessaires), épongeages, enlèvement d'étiquettes, enlèvement de taches, lustrages quincailleries et robinetteries ; sujétions diverses

**Frais et prestations annexes ; en particulier :**

Pré-réception des locaux et ouvrages, avant début des travaux, avec relevé et notification des dégradations constatées (les dégradations non signalées seront imputées à l'entreprise)

Protections diverses, matériel approprié empêchant toutes dégradations, sujétions nécessitées par l'interdiction de marcher sur les cache-convecteurs, radiateurs, appareils sanitaires ou autres ouvrages ; équipements de sécurité

**Nettoyages courants comprenant :**

**Nettoyage de sols** (sols plans,marches d'escaliers) :

PVC (nettoyage), carrelages et résines (lavage, lustrage), peinture (lavages) ; textiles (nettoyage et shampouinage

**Nettoyages verticaux :**

Revêtements céramiques (lavage, lustrage), textiles (dépoussiérage, détachage), laqués (dépoussiérage, lustrage)

Vitreries intérieures et extérieures (et châssis) : face intérieure des vitrages de façades, faces des vitrages intérieurs ; face extérieure des vitrages de façades accessibles de l'intérieur

Lavage extérieur des volets roulants avant la dépose de l'échafaudage

Blocs portes (dépoussiérage, lustrage) bois ou métal, y compris quincailleries

Garde-corps bois ou métal

**Nettoyages en plafonds :**

Nettoyages de plafonds (dépoussiérage, lustrage)

Vitrages intérieurs de verrières (et menuiseries)

**Nettoyages d'équipements techniques :**

Appareils sanitaires et équipements (lavage, désinfection) : lavabos, receveurs de douches, WC avec réservoir, urinoirs ; robinetteries (lustrage)

Équipements électriques (nettoyage, dépoussiérage), démontage et repose des vasques

Corps de chauffe (dépoussiérage, détachage)

Équipements de cuisine (nettoyage, lustrage)

**Nettoyage d'équipements architecturaux :**

Équipements laqués ou stratifiés ; ouvrages de menuiserie et de serrurerie peints (dépoussiérage, nettoyage, lustrage)

**Nettoyages particuliers :**

Nettoyage en façades : vitreries extérieures et châssis non accessibles de l'intérieur

Y compris nettoyage des volets roulants sur les deux faces avant réception des travaux

**Avertissement :**

**Les produits de nettoyage courants devront avoir "l'Écolabel européen"**

**Nettoyage en 2 phases :**

1ère phase avant la réception des ouvrages

2ème phase à la remise des clés

##### 1ère phase avant la réception des ouvrages

##### 2ème phase avant la réception des ouvrages

#### Nettoyage de chantier sur demande

POUR MÉMOIRE intervention à la demi-journée par personne : grattages, balayages simples et évacuation des gravats (dans les bennes prévues à cette effet sur le chantier) sur simple demande de la Maîtrise d'OEuvre ou de la Maîtrise d'Ouvrage. L'entreprise s'engage à intervenir rapidement et de façon efficace ; elle précisera, dans son offre, le nombre personne, la rapidité, etc.

##### Nettoyage en cas de défection d’entreprise POUR MÉMOIRE

## REVETEMENT DE SOL

### Travaux préparatoires sur support à base de bois conservée

*Travaux préparatoires*

* La solidité des lames de plancher est vérifiée.
* Les lames mobiles sont refixées par vissage.
* Les lames défectueuses ou manquantes sont remplacées. Les fixations saillantes sont chassées.
* La cire, le vernis, les traces de peinture, plâtre et produits d'entretien sont éliminés par ponçage puis le support dépoussiéré.
* Les joints entre lames sont rebouchés avec le produit préconisé dans le certificat puis le primaire

*Localisation :*

*RdC et Combles*

#### Mise en œuvre sur anciens supports présentant des irrégularités

* Après dépose du revêtement de sol par le lot 01
* Rebouchage des trous et fissures,
* Egalisation des niveaux au mortier de résines compris grattage des supports,
* Dégraissage
* Nettoyage
* Dépoussiérage avec aspiration directe ;
* Rebouchage des trous et des fissures en matériau dur coulé adhérent (aux résines) ;
* Imprégnation du fond pour aptitude au ragréage ou collage.
* *Supports existants :* plancher bois et ponctuellement des mortiers de chape

*Localisation :*

*R+1 et combles*

### Enduit de ragréage autolissant

**Préparation des supports**

* Les supports devront avoir un état de surface résistant et propre, être dépoussiérés, ne pas ressuer l’humidité.
* Les traces de plâtre, de corps gras, la laitance superficielle etc… seront éliminées.
* Les trous importants seront rebouchés préalablement avant l’opération de ragréage.
* Désolidariser en périphérie.
* Application du primaire pour réduire le phénomène de bullage et/ou d'adhérence.

#### Ragréage FIBRÉ autolissant P3 - pour rattrapage des défauts de planéité ponctuels

Préparation de surface de sol existant avec ***lissage au mortier de ciment avec ajout de fibres synthétiques ou***

***naturelles, épaisseur jusqu'à 10 mm*** pour rattrapage des ***défauts de planéité PONCTUELS*** du support.

Primaire d'amélioration ***adapté à la porosité du support***

Support ancien : lames bois sur solive

*Localisation :*

*RdC*

### Revêtement de sol PVC

**Documents de référence :**

* DTU 53.2 (NF P 63 202) : Revêtements de sols plastiques collés
* Cahier du CSTB n°3509 de novembre 2004 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux

**Conformité aux normes et essais de laboratoires** :

* l'entrepreneur doit prévoir la conformité aux normes et la la fourniture de tous justificatifs correspondants au
* Contrôleur Technique ;
* comprenant :
* contrôle de l'humidité des supports(</= 3%) ;
* grattage, dépoussiérage, humidification, primaire d'amélioration des supports ;
* ***enduit de lissage*** (ragréage suivant poinçonnement du sol) sur supports fins et réguliers (pour ajustement des tolérances courantes des supports avec celles exigées par les revêtements) et couches conductrices
* colles et adhésifs conducteurs si nécessaires ; primaire ou fixation de fond (pour pose libre non collée) assurant l'adhésivité des poussières ; **SANS SOLVANT**
* profils en tête de relevés et nez de marches
* teintes et dessins des revêtements au choix du Maître d'œuvre
* façons diverses (découpes, ajustages...), accessoires (fixations...)
* revêtements utilisés sont classés M3 minimum
* traitement des joints de fractionnement du support par produit SNJF (mastic silicone élastomère, etc.) insensible au vieillissement, compris nettoyage du joint, primaire d'adhésivité et fonds de joints nécessaires
* dispositions évitant toute dégradation ou déformation sur dallages et planchers sur terre-plein (résine spéciale d'étanchéité du support, sablage à refus, etc. )

**Système de pose :**

Pose à joints vifs serrés, seuils et niches pris dans les lés adjacents

Revêtements plans au sol :

* pose libre : application d'un primaire d'adhésivité des poussières, calage des revêtements
* pose avec adhésif : par simple encollage, suivant les prescriptions du fabricant ; l'adhésif utilisé gardera ses fonctions après remplacement des éléments de revêtement (pas de décollement, même localisé, de film)
* pose collée : par simple ou double encollage, suivant les prescriptions du fabricant revêtements en relevés, et sur escaliers :
* pose collée, par simple ou double encollage, suivant les prescriptions du fabricant

**Sujétions particulières :**

* le revêtement est passant dans les placards (non passant sous baignoires et douches)
* continuité du revêtement dans les gaines d'ascenseur

**Vérification de l’humidité résiduelle**

L’entreprise de pose de revêtements de sol est responsable de la réception du support. Elle doit, à ce titre, s’assurer avant la pose du revêtement, que l’humidité résiduelle de la chape est conforme aux spécifications définies au chapitre 9 du « Cahier des Prescriptions Techniques d’Exécution des chapes fluides à base de sulfate de calcium » (e-cahier du CSTB - cahier n° 3578\_V2).

**Nota :** Plinthes en bois au droit des revêtements de sols PVC sont à la charge du présent lot

#### PVC hétérogène acoustique – pièces humides

Revêtement PVC multicouche, armaturé par un voile de verre, isophonique, sur sous-couche mousse extra densité.

##### Revêtement de sol antidérapants - U2sP2

Revêtement PVC multicouche, armaturé par un voile de verre, isophonique, sur sous-couche mousse extra densité.

**Traitement de sol :**

La couche d'usure bénéficie dans la masse d'un traitement pour réduire le risque de glissance - PV R10 suivant la norme DIN 51130 - et pour faciliter l'entretien.

**Caractéristiques techniques :**

* Rouleaux : lés 2.00 m
* Epaisseur : 2.00 mm
* Couche d'usure : ép. >/= 0.25 mm
* Résistance à l'abrasion : Groupe T
* Classement UPEC : U2s P2 E2 C2
* Résistance au poinçonnement rémanent : </= 0.16 mm
* Affaiblissement acoustique : 18 dB min.
* Résistance au glissement ***pieds chaussées***
* norme allemande DIN 51 130 : R10
* norme française XP P 05-010 : PC10
* Résistance au glissement ***pieds nus***
* norme allemande DIN 51 097 : B min.
* norme française XP P 05-010 : PN18 min.
* Réaction au feu : Bfl-s1

*Localisation :*

*Salle de bains, cuisine*

### Revêtement de sol stratifié

Les parquets en pose flottante seront mis en œuvre conformément aux normes NF P 63-204-1 et 63-204-2 Parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois – Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois (CCT) et (CCS) - (Référence DTU 51.11) - ICS 79.080 ; 91.060.30 ; 91.200. Le classement du parquet doit être au moins égal à celui du local à traiter, conformément au cahier du CSTB n° 2183. Nota : l’ensemble des pièces localisées comprendra également les placards attenants.

#### Sous-couche mousse avec pare-vapeur

* Constituée par une mousse en polyéthylène réticulé avec film pare-vapeur, épaisseur 2 mm
* Isolation phonique >19 dB(A) suivant étude thermique et acoustique
* Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et chapitre 7.3 de la NF P 63-204-1 (DTU 51.11)
* Les sous-couches pour « parquet » seront choisies parmi les produits disposant d’un rapport d’essai acoustique datant de moins de 5 ans.

#### Revêtement stratifié, pose flottante Parquet en lames stratifiées

Assemblées de type DPL (Direct Pressure Laminate), se composant de 4 couches :

une couche de mélamine extrêmement solide offrant à l'ensemble une résistance sans égale aux diverses agressions de la vie quotidienne et dont la transparence permet au décor d’exprimer toute sa beauté.

une couche décorative, composée de décors variés aux motifs plus vrais que nature, préalablement imprégnée de résine.

une couche de HDF (High Density Fibreboard) ultra-résistant, dont les particules sont amalgamées au moyen d’une colle spéciale.

une couche de contre balancement imprégnée de résine et de mélamine, assurant la stabilité du panneau et garantissant sa parfaite planéité.

Caractéristiques :

* Résistance au feu: Cfl-S1 - Formaldéhyde: E1 - Résistance au glissement: DS
* Mise en œuvre sans colle, réalisé à base d’un profil unique et breveté.
* Choix de la nature et du coloris par le Maître d’Ouvrage dans la gamme du fournisseur.

*Localisation :*

*Ensemble des pièces du logement hors salles de bains, cuisine et WC*

## MENUISERIE INTERIEURE BOIS

### Bloc-portes palières de 0.93 x 2.04 m ht - huisserie bois - PF 1/4 heure

Objectifs :

* pare-flammes ¼ heure
* affaiblissement acoustique :
  + RA > 27 dB (porte palière sur dégagement avec porte de distribution)
  + RA > 37 dB (porte palière donnant directement sur séjour)

Exécution :

Huisserie bois composée d'un précadre

* joint isophonique
* seuil alu

Vantail

suivant norme NF P 23-307 vantaux plans de portes palières performantes insensible aux variations d'humidité

* porte à âme pleine de 63 mm
* parements stratifiés
* chants traités
* 2 faces décor, (face extérieur "parties communes" au choix du maître d'ouvrage, face intérieure au choix du Maître d'Oeuvre)

Ferrures

* pêne anti-dégondage
* crémone fermant sur 6 pêne ½ avec clé de chantier livré avec coque de protection cylindre
* serrure encastrée à barillet, avec pêne dormant et demi-tour pouvant recevoir un cylindre de sécurité combinable
* entrebâilleur et judas
* joint automatique bas de porte
* poignée de finition argent anodisé
* cylindre sur organigramme
* fourniture d'une protection filmée+carton de protection en phase chantier
* conforme aux prescriptions du fabricant

Sujétion particulière :

* ébrasements de portes adaptés aux épaisseurs de murs
* serrures incorporées en combinaison sur organigramme bu bâtiment

#### Porte palière– dimensions : 0,93 x 2,04 ht – Rw + C = 27dB – dans mur de 15cm d’épaisseur

Joint d'étanchéité spécifique sur les 4 côtés de la porte

Indice d'affaiblissement acoustique du bloc-porte attesté par un résultat d'essai acoustique

*Localisation :*

*Porte palière du logements RdC*

### Portes intérieures à ferres sur bloc-porte à 1 vantail à simple action

Exécution :

Habillage de l'ébrasement avec chambranle et contre-chambranle, l'ensemble à peindre

* section chambranle et contre-chambranle 70 x 22 mm, épaisseur 22 mm
* ébrasement de 72 mm de large suivant localisation
* l'ensemble en bois de sapin ou en panneaux médiums, sujétions particulières dans le cas d'habillage en médium
* plaquage des chants avec une couche de peinture d'apprêt bouche-pores à la charge du présent lot
* joint au mastic acrylique en périphérie du chambranle et contre-chambranle
* fixation par vissage, avec masticage des têtes de vis
* carter de gâche

Porte isoplane avec 4 rainures horizontales suivant NF P 23.303 (portes prépeintes finition à peindre par le lot Peinture)

* à âme alvéolaire et parois en panneaux de fibres avec label de qualité NF CTB et comprenant :
* porte à 3 panneaux de 40 mm d'épaisseur constituée d'un cadre en résineux avec feuillure avec renfort de
* serrure, livrée, ferrée et préajusté en usine
* listel de battement pour porte à 2 vantaux
* découpes au bas des portes pour ventilation suivant données de l'Entreprise du lot ventilation mécanique

Ferrements pour porte à 1 vantail

* ferrage par 3 paumelles à mettre en place
* condamnation avec serrure à mortaiser à bec de cane
* garniture en laiton massif sur plaque, fixation par vis
* fourniture et pose de tampon butoir

Sujétion particulière :

* ébrasements de portes adaptés aux épaisseurs de murs

Mode de métré : à la pce par dimensions et épaisseur de paroi

#### Dans cloison épaisseur 100 mm à 1 vantail (0,83 x 2,04 m)

*Localisation :*

*Porte de distribution des logements*

### Plus-value à l’article précédent pour fourniture et pose de serrure à bec de cane

#### À condamnation

Exécution :

* serrure comportant une targette de manœuvre côté intérieur
* indicateur bicolore extérieur
* possibilité de décondamnation par clé à carré de l'extérieur
* fourniture d'une clé à carré
* y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires.

*Localisation :*

*Portes des salles de bains et WC*

#### À fermeture par clés

Exécution :

* serrure à larder avec clé

*Localisation :*

*Portes des chambres*

### Portillon d’accès aux gaines techniques derrière les WC

Exécution :

* Dito § 3.5.4

#### Portillon d’accès aux gaines techniques derrière WC – dimensions 60 x 30 cm ht

*Localisation :*

*Sur gaines techniques derrière les WC*

### Façades de placards à portes coulissante et équipement intérieur

Exécution :

* portes coulissantes mélaminé finition cérusé constituées de panneaux encadrés par des profils en acier laqué
* des rails hauts et bas laqué blanc, fixés sur plafond et plancher permettant le guidage de l'ensemble ; avec butées en caoutchouc maintenant les portes en position fermée
* traverse basse (socle) formant plinthe, sur laquelle seront fixés les rails bas de la porte coulissante
* teinte identique au façade coulissante
* visseries et fixations
* équipement intérieur en mélaminé blanc, comprenant :

1/2 rayonnage

1/2 penderie avec une étagère haute

* implantations suivant plans de l'Architecte.
* compris toutes sujétions de réalisation : parties fixes latérales, impostes fixes, portes pivotantes, etc..
* compris toutes sujétions de finition, de fixation et de mise en oeuvre selon les Règles de l’Art

Mode de métré : à la pièce par dimensions, suivant sous-détails ci-dessous

*Localisation :*

*Dans les entrées des logements suivant plans de l’Architecte*

#### Dimensions : 2,12 ml x 2,50 m ht x 0,60 m de profondeur – rez-de-chaussée

Aménagement comprenant :

- 1 partie penderie : 1.06 x 2.50 m ht

- 1 partie étagères : 1.06 x 2.50 m ht

*Localisation :*

*Suivants plans, entrée du logement au rez-de-chaussée*

#### Dimensions : 1,22 ml x 2,50 m ht x 0,60 m de profondeur – R+1

Aménagement comprenant :

- 1 partie penderie : 0.61 x 2.50 m ht

- 1 partie étagères : 0.61 x 2.50 m ht

*Localisation :*

*Suivants plans, entrée du logement au R+1*

### Plinthes en bois pré-peint – hauteur 4 cm

Plinthes en bois MDF (médium) pré-peint sans noeud :

* hauteur : 4 cm
* épaisseur : 10 mm
* essence : au choix de l'Architecte
* peinture dé finition à charge du peintre
* plinthes profilées, angle vif
* découpes, assemblages d'onglet, traînées d'ajustement
* fixation par vis chromées à cuvette espacées de 40 cm
* plinthes passantes dans les niches de placard et sur la traverse basse des placards
* la pose des plinthes se fera après les revêtements de sols
* plinthes à fixer en abouts de marches et contremarches
* plinthes en parfait alignement avec l'huisserie en bois des portes de distributions
* retours sur les ébrasements intérieurs
* toutes sujétions.

*Localisation :*

*Au droit des revêtements de sols souple, suivant indication du Maître d’oeuvre*

#### Plinthes en bois pré-peint – hauteur de 4 cm

*Localisation :*

*Au droit des revêtements de sols souple, suivant indication du Maître d’oeuvre*

### Divers

#### Tablettes intérieures en bois – 60 cm de large environ

Exécution :

* finition à peindre par le peintre
* essence : pin
* largeur 60 cm environ suivant coupe
* assemblage avec la traverse basse du dormant
* tranche visible moulurée
* gorge de récupération des eaux de condensation
* chant plaqué
* y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires

Sujétion particulière :

* calfeutrement soigné et parfait au droit de toutes les tablettes pour réduire au maximum les bruits extérieurs (joints à la pompe)

*Localisation :*

*Ensemble des châssis suivant plans, au droit des châssis*

*En rez-de-chaussée : Me01 à Me06*

*Au R+1 :*

#### Habillage divers de canalisation – habillage 2 faces – section 30 x 30 cm – Provision

Exécution :

* caisson d'angle de 30 x 30 cm comprenant 2 faces en panneaux de particules de 19 mm mélaminé
* fixation sur mur par vissage sur tasseau de montage
* chants vus plaqués
* bourrage entre caisson et canalisation par laine de verre
* y compris toutes sujétions complémentaires et nécessaires

*Localisation :*

*A la demande des lots techniques (provision)*